EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

ARRÊTÉ DE LA MAIRE

N° 2026 / 231

Délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jay LEVENT, Conseiller municipal délégué au tiers-lieu

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L. 2122-20 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/018 du 28 mars 2026 relative à l'élection du Maire ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/022 du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer la bonne marche des services municipaux et de permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints à la Maire ainsi que, le cas échéant, par des conseillers délégués ;

CONSIDÉRANT que la Maire est seule chargée de l'administration, mais elle peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les délégations données par la Maire en application de l'article L. 2122-18 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Jay LEVENT, conseiller municipal délégué au tiers-lieu, assurera dans le cadre de cette délégation les fonctions suivantes avec le concours des services municipaux intéressés :

- Définition, mise en œuvre, animation et évaluation des politiques publiques de la commune dans les domaines de sa délégation ;
- Coordination du projet de création, d'aménagement et de développement d'un tiers-lieu associatif, culturel et orienté vers la transition écologique,
- Participation au développement de politiques publiques favorisant le lien social ;
- Participation aux réseaux locaux et nationaux contribuant à la dynamique des tiers-lieux ;
- Participation à la recherche des financements, dispositifs d'aides ou partenariats institutionnels en lien avec sa délégation ;
- Coordination de la communication municipale autour du tiers-lieu (programmation, animations, ouverture au public, etc.) ;

ARTICLE 2 : Dans le cadre de ces fonctions, Monsieur Jay LEVENT est habilité à :

- Préparer, proposer et présenter au Conseil Municipal les projets, rapports et délibérations relevant de ses attributions ;
- Assurer le suivi et l'exécution des délibérations du Conseil Municipal dans les domaines qui lui sont délégués ;

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260401-A2026-231-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- Représenter la Maire auprès des partenaires institutionnels, associatifs, professionnels et organismes publics dans les domaines relevant de ses attributions ;
- Recevoir les administrés, usagers, représentants d'associations et tout partenaire institutionnel œuvrant dans le champ de sa délégation de fonctions et, plus largement, être l'interlocuteur des Eaubonnais pour toutes questions en lien avec les domaines relevant de sa délégation ;
- Définir et proposer des orientations et arbitrages permettant aux services relevant de sa délégation d'établir et exécuter leurs budgets ;
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services relevant de sa délégation.

➧ **ARTICLE 3 :** Dans le cadre de ces fonctions, délégation est donnée à Monsieur Jay LEVENT pour signer :

- Les courriers, correspondances, documents et attestations relatifs à l'administration courante des services relevant de sa délégation ;
- Les réponses aux administrés, associations et partenaires relatives aux demandes en lien avec sa délégation ;
- Les bons de commande émis dans le champ matériel relevant de sa délégation ;
- Les documents relatifs à l'exécution de l'attribution de subvention votée en Conseil Municipal et d'une manière générale tous actes, notes, arrêtés individuels et réglementaires, courriers, bordereaux d'envoi et toutes correspondances se rapportant à sa délégation ;
- Tous les actes administratifs, courriers et documents afférents aux domaines qui font l'objet de la délégation, à l'exception des délibérations du Conseil Municipal et des décisions ;

➧ **ARTICLE 4 :** Ces délégations de fonctions et de signature sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

La signature de Monsieur Jay LEVENT, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention *« Pour la Maire et par délégation, Le conseiller municipal délégué au tiers-lieu, Jay LEVENT »*.

➧ **ARTICLE 5 :** Ces délégations de fonctions et de signature subsisteront, tant qu'elles ne seront pas rapportées, pour toute la durée du mandat municipal.

➧ **ARTICLE 6 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune et d'une insertion dans le recueil des actes administratifs. Il sera également notifié à l'intéressé après transmission au contrôle de légalité.

Eaubonne, le 01 AVR. 2026

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 01/04/2026
Publié le : 01/04/2026
Exécutoire le : 01/04/2026
La Maire,

Marie-José BEAULANDE

La Maire,

MAIRIE D'EAUBONNE (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Date de notification et signature de l'intéressé :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20260401-A2026-231-AR
Date de réception préfecture : 01/04/2026